



CONSEIL
GÉNÉRAL
GUYANE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION GUYANE



Agence Régionale de Santé
Guyane

Le Président du Conseil Général
de la Guyane

Le Préfet
Préfet de la Région Guyane
Préfet de la Guyane

Le Directeur Général de
l'Agence régionale de santé
de Guyane

Arrêté N°2015 – 232 – 0001 portant désignation des personnes qualifiées au titre des établissements et services sociaux et médico-sociaux du département de la Guyane

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.331-5, précisé par les articles R.311-1 et R.331-2 du même code ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU le décret n°2003-1094 du 14 novembre 2003 relatif à la personne qualifiée mentionnée à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles ;

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, de Monsieur le président du Conseil Général de la Guyane et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Guyane

ARRESENT

ARTICLE 1 : La liste des personnes qualifiées prévue à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles est composée, pour le département de la Guyane, des personnes suivantes :

- Madame George HABRAN-MERY , Vice-Présidente de l'ADAPEI Guyane
- Monsieur Pierre CALONNE, Administrateur de la CAF
- Monsieur Alex FLERET, Président de l'association l'EBENE
- Monsieur Joachim HYASINE, Président du Samu Social

ARTICLE 2 : La liste des personnes qualifiées sera transmise aux établissements et services sociaux et médico-sociaux qui devront en informer les personnes accueillies dans ces structures.

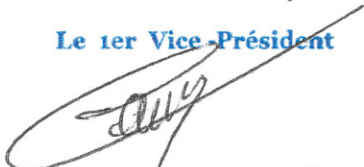
ARTICLE 3 : Madame la Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Monsieur le Président du Conseil Général de la Guyane et Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Guyane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Guyane.

Cayenne, le 20 AOUT 2015

Le Président du Conseil
Général de la Guyane

Le 1er Vice-Président



Hubert CONTOUT

Le Préfet
Préfet de la Région Guyane
Préfet de la Guyane

Pour le Préfet
Le secrétaire général



Yves de ROQUEFEUIL

Le Directeur Général de
l'Agence régionale de santé
de la Guyane



Christian MEURIN